

EN BREF...

LE PORTAIL DE PROJETS D'INVESTISSEMENT ET L'ENJEU DE SA DÉCLINAISON RÉGIONALE

Le 5 avril dernier, Jean-Louis Marchand, président de la FIEC et président du comité infrastructures du Medef, a rassemblé à Bruxelles des représentants de conseils régionaux, des Medef régionaux et des FRTP sur le portail de projets d'investissement du plan Juncker.

Lancé par la Commission européenne en juin 2016, ce portail présente, en ligne, les projets à la recherche de financements de manière à favoriser la rencontre entre porteurs de projet, d'une part et investisseurs, d'autre part.

Au cours de cette réunion, les représentants de la Banque européenne d'investissement, de la Commission européenne et de la Caisse des dépôts et consignations ont mis en relief l'intérêt d'un tel outil, tout en explorant la question de la visibilité des projets à l'échelle régionale. En effet, le rapport du Medef sur les infrastructures publié en décembre 2015 préconise, entre autres, la mise en place d'outils destinés à favoriser la rencontre entre offre et demande à l'échelon régional et à offrir aux investisseurs une visibilité sur les projets à financer.

EN DIRECT DE BRUXELLES

Quel avenir pour l'UE, 60 ans après la signature des traités ?

Les traités de Rome, actes fondateurs de la construction européenne, ont été signés le 25 mars 1957. À 60 ans, l'Union européenne, confrontée à une sérieuse remise en cause de sa légitimité et de son intégrité, doit faire face à son avenir. Dans un livre blanc, la Commission européenne propose cinq scénarios destinés à alimenter les réflexions sur l'avenir de l'Europe à l'horizon 2025.

Le soixantième anniversaire

Le 25 mars 1957, la Communauté économique européenne (CEE), qui a introduit l'union douanière et économique entre les six pays fondateurs – Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas –, ainsi que la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) ont vu le jour à Rome avec la signature des traités. Les 27 États membres (hors Royaume-Uni) ont célébré ce soixantième anniversaire au Capitole avec une déclaration commune affirmant leur engagement à œuvrer pour une Europe « sûre et sécurisée », « prospère et soucieuse du développement durable », « sociale » et « plus forte sur la scène mondiale ».

Cinq scénarios pour l'avenir de l'Europe

En tenant compte des différents facteurs susceptibles d'influer sur l'Europe au cours des dix prochaines années, le livre blanc expose cinq scénarios sur les possibilités d'évolution de l'UE à l'horizon 2025 :

1. « S'inscrire dans la continuité » : l'UE poursuit la mise en œuvre du programme actuel de réformes lancé dès 2014, en mettant l'accent sur l'emploi, la croissance et l'investissement ;
2. « Rien d'autre que le marché unique » : l'UE se concentre exclusivement sur le fonctionnement du marché intérieur, en laissant de côté les questions de migration, de sécurité ou de défense qui pourraient être traitées par les États membres de façon bilatérale ;

Des conclusions attendues pour la fin de l'année

Ce livre blanc a pour vocation de lancer le débat dans les prochains mois à travers toute l'Europe. Le Parlement européen, les gouvernements, les parlements nationaux, les autorités locales et la société civile seront alors invités à faire part de leur

Or, l'UE est aujourd'hui confrontée à une véritable défiance aux causes multiples : la crise économique, les politiques d'austérité, le Brexit, la montée des nationalismes, la menace terroriste et l'explosion du nombre des migrants.

Dans ce contexte, et alors que des élections se tiennent cette année dans plusieurs grands pays européens, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a présenté, le 1^{er} mars, un livre blanc proposant cinq pistes d'évolution pour l'avenir de l'UE.

3. « Ceux qui veulent plus font plus » : les États membres qui le souhaitent collaborent de manière renforcée dans certains domaines tels que la défense, la fiscalité ou les affaires sociales, tandis que les autres préservent leur statut actuel ;

4. « Faire moins de manière plus efficace » : l'action de l'UE et ses ressources se trouvent recentrées sur un nombre réduit de politiques prioritaires ;

5. « Faire beaucoup plus ensemble » : les États membres décident de transférer davantage de pouvoirs, de ressources et de pouvoir décisionnel à l'UE, leur permettant de répondre ensemble aux défis du moment.

point de vue. Le Conseil européen devrait tirer ses conclusions d'ici à la fin de l'année afin que les premières actions soient engagées en vue des élections européennes de 2019.

FOCUS BTP LA PROMOTION D'UNE EUROPE PLUS SOCIALE

Le 26 avril dernier, la Commission européenne a présenté une proposition de socle européen des droits sociaux afin de « construire une Europe plus équitable et renforcer sa dimension sociale ». Axé sur 20 principes et droits essentiels, ce socle est accompagné d'une série d'initiatives ayant pour ambition d'actualiser les dispositions applicables au monde du travail.



EN BREF...

LA FIEC RÉSERVÉE SUR UNE ÉVALUATION PRÉALABLE DES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURES PAR LA COMMISSION

La Commission européenne a soumis à consultation, jusqu'au 14 avril dernier, le principe et les modalités d'un mécanisme de notification volontaire, préalable au lancement des projets d'une valeur supérieure à 700 millions d'euros. Le champ de l'évaluation couvrirait des aspects très précis des procédures contractuelles (choix de la procédure, critères de sélection et d'attribution, avenants, etc.).

La FIEC et la FNTP ont fait part de leurs réserves sur un tel mécanisme qui alourdirait davantage les procédures d'autorisation des projets. De plus, à la différence du contrôle des aides d'État, la Commission ne dispose pas a priori d'une telle compétence.

Dans ce domaine, l'échange de bonnes pratiques et la publication de lignes directrices sont les bienvenus. Par conséquent, les ressources du centre d'expertise sur les partenariats public-privé de la Banque européenne d'investissement et de la plateforme de conseil mise en place pour les projets du plan Juncker pourraient être promues et valorisées.

POUR TOUTE INFORMATION

FNTP

Marie Eiller-Chapeaux
Tél. : 01 44 13 31 86
Fax : 01 44 13 98 90
E-mail : eillerm[a]fnntp.fr

Nicolas Gaubert

Tél. : 01 44 13 31 06
Fax : 01 44 13 98 91
E-mail : gaubertn[a]fnntp.fr ou europe[a]fnntp.fr

FFB

Myriam Diallo
Tél. : 01 40 69 53 56
Fax : 01 40 69 57 80
E-mail : diallom[a]national.ffbatiment.fr

Replacer les priorités sociales au centre des travaux de l'UE

Le socle européen des droits sociaux définit un certain nombre de principes et droits essentiels ayant pour vocation de contribuer au bon fonctionnement et à l'équité des marchés du travail et des systèmes de protection sociale. Au nombre de 20, ces principes et droits, déjà présents dans l'acquis juridique international et celui de l'Union européenne, sont répartis en trois thèmes : l'égalité des chances et l'accès au marché du travail ; les conditions de travail équitables ; la protection et l'inclusion sociales.

Le socle européen des droits sociaux vise à créer un cadre pour orienter l'action future des États membres en matière de droit du travail, salaire, éducation, soins de santé et de protection sociale, tout en tenant compte des nouvelles réalités et des mutations

rapides auxquelles sont confrontés les sociétés et le monde du travail.

Bien qu'applicable à tous les États membres qui souhaitent y prendre part, le socle des droits sociaux vise principalement la zone euro afin de relancer le processus de convergence. Un tableau de bord social sera donc élaboré pour assurer le suivi des tendances et résultats des États membres dans 12 domaines, dans le cadre du Semestre européen. Ce mécanisme de coordination des politiques économiques et budgétaires au sein de l'UE se voit ainsi complété d'une dimension sociale.

Une proclamation commune du Conseil, du Parlement et de la Commission devrait entériner la mise en œuvre du socle européen d'ici à la fin de l'année.

Différentes initiatives relatives au monde du travail

Dans sa recommandation, la Commission se prononce pour un salaire minimum dans chaque État membre, qui devrait tenir compte des évolutions du niveau de vie et des besoins élémentaires des travailleurs.

En complément, elle propose différentes initiatives sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, l'accès à la protection sociale et les informations destinées aux travailleurs. Ainsi, afin de rééquilibrer les droits entre hommes et femmes, la Commission propose de moderniser la directive portant application de l'accord-cadre sur le congé parental avec des normes minimales, nouvelles ou plus strictes, pour le congé parental (quatre mois jusqu'aux 12 ans de l'enfant), le congé de paternité (10 jours) et le congé d'aïdant (cinq jours par an en cas de maladie d'un parent direct).

Parallèlement, deux consultations ont été lancées. Sur la réglementation applicable aux contrats de travail, les partenaires sociaux sont consultés sur la modernisation de la directive relative à l'obligation de l'employeur d'informer le travailleur des conditions applicables au contrat ou à la relation de travail (directive 91/533/CEE). En matière de protection sociale, la Commission entend adapter le cadre aux nouveaux statuts et situations professionnels qui émergent avec le développement du numérique dans le monde du travail. À cet égard, l'institution souhaite consulter en premier lieu les partenaires sociaux.

Enfin, la directive sur l'aménagement du temps de travail (directive 2003/88/CE) fait l'objet d'une clarification à la lumière de la jurisprudence européenne.

LA PROLONGATION DU PLAN JUNCKER SUR LES RAILS

En septembre 2016, dans son discours sur l'état de l'Union, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, avait ouvert la voie à la prolongation du plan d'investissement pour l'Europe. Initialement créé pour une durée de trois ans, le fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), instrument financier du plan Juncker, a pour but de mobiliser au moins 315 milliards d'euros d'investissements avec la plus grande participation possible du secteur privé.

Un plan d'investissement ambitieux, axé sur les défis climatiques

Dans sa proposition présentée en 2016, la Commission envisage de faire passer la garantie de l'Union européenne dans le fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) de 21 milliards à 33,5 milliards d'euros. En s'appuyant sur le même effet de levier que pour la première version (1/15), l'objectif serait d'atteindre un volume total d'investissement de 500 milliards d'euros au minimum d'ici à 2020.

En complément, la Commission européenne plaide pour des services d'assistance technique plus ciblés au sein

de l'UE et le renforcement de l'information de la BEI au niveau local.

Dans la proposition, la couverture du FEIS est élargie à un plus grand nombre de secteurs, avec une attention particulière accordée aux projets qui contribuent à l'action pour le climat, ainsi qu'aux investissements dans les infrastructures transfrontières. À cet égard, la Commission propose qu'au moins 40 % des projets relevant du volet « infrastructures et innovation » du FEIS s'inscrivent dans les objectifs de la COP21.

Une proposition en phase d'adoption législative

Le Conseil européen a arrêté sa position, le 6 décembre 2016, pour prolonger la durée d'existence du fonds européen pour les investissements stratégiques. Le compromis dégagé prévoit une extension du FEIS, tant sur la durée qu'en ce qui concerne la capacité financière. Il introduit, en outre, certaines améliorations opérationnelles.

Le Parlement européen, en tant que colégislateur, examine actuellement la proposition de la Commission. Les discussions portent notamment sur la couverture géographique et l'éventuel rééquilibrage à assurer. Les députés européens insistent également sur la mise en place de plateformes d'investissement pour les projets de petite taille. Ces structures, envisagées dans le plan d'investissement, sont encore peu opérationnelles.